



## SOMMAIRE

### Rythmes scolaires

Planning NAP 02

### Conseil municipal

Délibérations du conseil municipal du 20/11/2014 03

### Événements

Les vœux du Maire 04

Chapelle 04

Messes des villages 04

### CAMVS

Conseils aux seniors 06

Travaux courant avril 06

Communiqué CPAM 07



Bibliothèque Municipale 07

Voiture Municipale 08

Carnet 08

Élections départementales 08

Vie municipale/Infos pratiques 08

## ÉDITORIAL



L'année 2015 a débuté par des événements tragiques pour notre pays, en effet des attentats criminels ont fait plusieurs victimes, il ne faut pas se laisser déstabiliser par ces crimes odieux. La France est le pays des droits de l'homme, cette liberté a été acquise de haute lutte par nos anciens, il nous faut la préserver.

Cela-dit, je souhaite, au nom du conseil municipal, aux Voisenonaises et aux Voisenonais l'espérance d'une année 2015 remplie de bonheurs pour tous.

Cette année le conseil municipal continuera son action commencée depuis neuf mois, afin d'améliorer la vie des Voisenonais. Des travaux sont prévus pour ralentir la circulation dans notre village, une étude est actuellement en cours avec le conseil général, je ne

manquerais pas de vous tenir informés de l'évolution de cette étude, qui j'espère donnera une solution à ce problème très récurrent.

L'année 2015 verra aussi notre communauté d'agglomération s'enrichir de deux nouvelles communes : Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy qui portera notre bassin de vie à une population de 125.000 habitants.

Enfin pour terminer, même si l'année 2015 est difficile, gardons une vision optimiste de l'avenir et sachez que le conseil municipal et moi-même restons à votre écoute.

Marc SAVINO  
Maire de Voisenon

## A G E N D A

- ◆ Du 06 au 08 mars : journées des peintres au Mille Club
- ◆ Les 22 et 29 mars : élections départementales au Mille Club
- ◆ 06 avril Pâques des enfants par l'AFCCO
- ◆ 11 avril concours de belote par l'ASCV
- ◆ 12 avril à 13 h loto des enfants par ADPEMV
- ◆ 21 avril assemblée générale familles rurales
- ◆ 25 avril vide dressing au Mille Club par familles rurales



# Période du **jeudi** 5 mars au **jeudi** 16 avril 2015

**M A T E R N E L L E S**

<b>Jeudi 05/03</b>	<b>Atelier Cirque</b> Les expériences scientifiques Fabrication Jeu de dames
<b>Jeudi 12/03</b>	<b>Atelier Cirque</b> Les expériences scientifiques
<b>Jeudi 19/03</b>	<b>Atelier Cirque</b> Les expériences scientifiques
<b>Jeudi 26/03</b>	<b>Atelier Cirque</b> Les expériences scientifiques
<b>Jeudi 02/04</b>	<b>Atelier Cirque</b> Les expériences scientifiques
<b>Jeudi 09/04</b>	<b>Atelier Cirque</b> Les expériences scientifiques
<b>Jeudi 16/04</b>	<b>Atelier Cirque</b> Les expériences scientifiques



### Renseignements utiles :

Les temps NAP ont lieu les jeudis

- A l'école Constant Duport de Voisenon de 13h45 à 16h35
- A l'école Jacqueline Auriol de Montreuil-sur-le-Jard de 13h35 à 16h25

Accueil de Loisirs et Périscolaire  
Ecole Jacqueline Auriol  
1, allée des Erables  
77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD

### Pour tout renseignement :

FOCEL de Seine-et-Marne  
Kévin DELESTRE  
06.70.78.58.53  
al.uoisnon@focel.net

*Les plannings sont constitués en fonction de l'analyse des retours des enfants, de leurs besoins et de leurs envies.*

*L'équipe d'animation étant à l'écoute du public et de la météo, les activités prévues peuvent donc être modifiées.*

**É L È M É N T A I R E S**

<b>Jeudi 05/03</b>	Bracelet tricotin / Perle / Travaux manuels Danse Théâtre / jeux Parcours Gymnique
<b>Jeudi 12/03</b>	Bracelet tricotin / Perle / Travaux manuels Danse Théâtre / jeux Parcours Gymnique
<b>Jeudi 19/03</b>	Bijou / Pate Fimo / Travaux manuels Danse Théâtre / jeux Parcours Gymnique
<b>Jeudi 26/03</b>	Bijou / Pate Fimo / Travaux manuels Danse Théâtre / jeux Parcours Gymnique
<b>Jeudi 02/04</b>	Porte Bague Plâtre / Travaux manuels Danse Théâtre / jeux Parcours Gymnique
<b>Jeudi 09/04</b>	Porte Bague Plâtre / Travaux manuels Danse Théâtre / jeux Parcours Gymnique
<b>Jeudi 16/04</b>	Spectacle + Présentation des différents ateliers



# Délibérations du conseil municipal du Jeudi 20 novembre 2014

## ◆ Désignation des délégués au sein de la commission des finances et de la mutualisation de la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine

Il convient de prendre une délibération modificative concernant la commission des finances et de la mutualisation des services car seuls les conseillers communautaires peuvent siéger à cette commission.

Il est désigné, à l'unanimité, les nouveaux représentants du conseil municipal de la commune de Voisenon au sein de cette commission. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui annule et remplace la délibération du 27 octobre 2014.

## ◆ Retrait et modification de la délibération du 18 septembre 2014 relative au règlement intérieur du conseil municipal

Suite à la réception du courrier de la Préfecture en date du 31 octobre 2014, il convient de retirer la délibération n° 058.2014 du 18 septembre 2014 relative au règlement intérieur du conseil municipal et de la rapporter en modifiant les articles 5 (questions) et 27 (durée et révision). Le conseil municipal, par :

3 voix CONTRE et 11 voix POUR

Accepte de rapporter la délibération du 18 septembre 2014 et de modifier les dispositions litigieuses du règlement intérieur.

## ◆ Avis du conseil municipal sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France

Le Conseil Municipal,

**Vu** la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles « dite loi MAPT AM »,

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 13 novembre 2014,

**Vu** les réunions de la commission spéciale des 6 et 13 novembre 2014,

**Considérant** que le Préfet de Région a transmis à la communauté une carte sur le projet de schéma de coopération intercommunale regroupant la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine avec la Communauté de communes Seine Ecole pour former un territoire d'un seul tenant et sans enclave de 125 420 habitants, avec l'obligation d'atteindre le seuil des 200 000 habitants,

**Considérant** la baisse des dotations à destination des collectivités locales annoncée par le Gouvernement laissant envisager une perte sur les trois prochaines années pour la commune de Voisenon et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,

**Considérant** que cette diminution risque de se trouver accentuée par l'adoption du projet de réforme territoriale (objet de la présente délibération), redistribuant les compétences entre collectivités sans compensation financière,

**Considérant** que la commune de VOISENON souhaite que ces compétences précitées, non obligatoires conformément à l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont dispose la Communauté de Communes Seine Ecole fassent l'objet de la création d'un syndicat intercommunal adapté pour les communes de SAINT-FARDEAU PONTHIERRY et de PRINGY,

**Considérant** que le transfert de charges et de compétences entre l'Agglomération de Melun Val de Seine et la Communauté de communes de Seine Ecole est défavorable à l'Agglomération de Melun Val de Seine,

**Considérant** que le regroupement proposé par le Préfet de Région entre l'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de communes Seine Ecole respecte les limites territoriales du Département de Seine et Marne,

**Considérant** que la commune de VOISENON émet le vœu que le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Sénart-Ville Nouvelle puisse poursuivre sa transformation en Communauté d'Agglomération dans le territoire de Seine et Marne,

**Soutient** la volonté du conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**Donne**, par :

3 Abstentions et 11 voix POUR

un avis favorable au projet de schéma régional de coopération intercommunale arrêté le 28 août 2014 regroupant l'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Seine Ecole.

## ◆ Approbation de la convention de restauration scolaire avec la commune de Montereau sur le Jard

La commune de Montereau sur le Jard assure la gestion de la restauration scolaire. Chaque commune doit prendre en charge le différentiel entre le coût complet hors frais de personnel de service et le tarif payé par l'usager pour chaque élève.

Pour les enfants hors communes, la prise en charge du différentiel par repas se fera au prorata de la répartition des enfants de chacune des communes.

Cette convention prendra effet le 1er septembre 2014 et deviendra caduque dès le transfert de compétence de la cantine au Syndicat intercommunal de Voisenon/Montereau sur le Jard.

Le conseil municipal, par :

1 voix CONTRE, 1 abstention et 12 voix POUR

Accepte cette convention de restauration scolaire avec la commune de Montereau sur le Jard et autorise Monsieur le Maire à la signer.





## Les vœux du maire

Le 06 janvier 2015 le Maire de VOISENON a présenté ses vœux à la population et à toutes les autorités présentes à la salle du Mille Club. Après avoir retracé le travail effectué par le nouveau conseil municipal depuis neuf mois et évoqué les travaux à venir dans la commune, il a remercié les associations de VOISENON pour leurs implications dans la vie communale, ainsi que tout le personnel de la mairie et des écoles. La soirée s'est poursuivie par le traditionnel verre de l'amitié.

## CHAPELLE



*L'équipe d'animation paroissiale de Voisenon remercie chaleureusement toutes les dames du Club de Patchwork de Voisenon, lesquelles, grâce à leur talent et leur générosité, ont offert à la chapelle de Voisenon une magnifique nappe d'Autel.*

■ Nombreux sont ceux qui ont assisté à la messe du 15 février en la chapelle de Voisenon où a eu lieu la présentation de la nouvelle nappe de l'autel confectionnée par l'atelier « Les petites mains de Voisenon » association voisenonnaise de travaux d'aiguilles. Nous avons été sensibles à la présence de nombreux voisenonnais dont Monsieur le Maire.



## MESSES DES VILLAGES

L'ÉQUIPE D'ANIMATION PAROISSIALE DE VOISENON :  
CALENDRIER DES MESSES DANS LES VILLAGES POUR DÉBUT 2015

Les messes ont lieu à 9H30

DIMANCHE 01 MARS 2015 MAINCY

DIMANCHE 08 MARS 2015 AUBIGNY -  
Accueil anciens et futurs baptisés

DIMANCHE 15 MARS 2015 MOISENAY -  
FAMILLES KT

DIMANCHE 22 MARS 2015 RUBELLES -  
Accueil anciens et futurs baptisés

DIMANCHE 29 MARS 2015 VOISENON - Rameaux

DIMANCHE 05 AVRIL 2015 ST GERMAIN -  
PAQUES

DIMANCHE 12 AVRIL 2015 MAINCY -  
FAMILLES KT

DIMANCHE 19 AVRIL 2015 MOISENAY

DIMANCHE 26 AVRIL 2015 VOISENON

## e 13 octobre 2014, 36 points étaient inscrits à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Après désignation d'un secrétaire de séance, de l'approbation du projet de compte-rendu analytique de la séance du 30 juin, du compte-rendu des décisions du bureau communautaire du 9 octobre ainsi que celui des décisions du président et des marchés à procédure adaptée,

- Le projet de règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a été soumis aux votes.
- Une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été constituée.
- Le Conseil a procédé au remplacement des délégués démissionnaires au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) pour la révision du schéma de cohérence territoriale de la région melunaise.
- La commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées prévue à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) a été créée.
- Il a été décidé d'adopter la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
- Les points 11 à 17 ont été dédiés aux finances (admissions en non valeur et budgets supplémentaires).
- L'acte constitutif du Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSE) a été approuvé suite à sa création par le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).
- Le Conseil a émis un avis favorable à la modification des statuts du SMEP du SCOT de la région melunaise.
- Les points 20 à 26 ont porté sur l'assainissement : rapports annuels 2013 du délégataire du service public d'assainissement de l'agglomération centrale avec les communes de Boissise-le-Roi, Montereau-sur-le-Jard, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port ; rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ; renouvellement de trois membres chargés de représenter la CAMVS au sein de l'Entente entre la CAMVS et le SAN de SENART pour la station d'épuration de Boissettes ; signature d'une convention financière avec le SDESM pour l'enfouissement du réseau HTA nécessaire à la reconstruction de la station d'épuration de Montereau-sur-le-Jard.
- Adhésion de la CAMVS au groupement de commandes pour l'achat de gaz.
- Les points 28 à 31 ont traité des ordures ménagères : rapport annuel 2013 du SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais ; rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ; fixation du tarif de la redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères et assimilés pour

l'année 2015 ; exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2015.

- Versement de fonds de concours pour charges de centralité 2014 en faveur des équipements culturels et des piscines.
- Les points 33 à 36 ont été consacrés aux Ressources humaines : recrutement d'un collaborateur de cabinet ; mise en place de l'indemnité de performance et de fonctions aux ingénieurs en chef ; modification du tableau des effectifs ; mise en place d'un contrat d'apprentissage.
- Une information a été délivrée sur l'analyse des résultats de validation 2014 du Mélibus ainsi que les projets de développement du réseau.

## Le 24 novembre 2014, l'ordre du jour comportait 16 points à étudier.

Après un début de séance « classique », il a été procédé au remplacement d'un conseiller communautaire décédé : Monsieur Lambert BAMA, élu de la ville du Mée-sur-Seine, par Monsieur Fabien FOSSE.

- L'avis du Conseil a été sollicité sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France.
- Le Conseil a approuvé la décision modificative n°2 du budget principal 2014.
- Une autorisation de signer le marché d'acquisition et de maintenance des systèmes d'impression (copieurs multifonctions et imprimantes) pour la CAMVS a été accordée ainsi que celle relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'entretien des réseaux d'assainissement de la CAMVS.
- L'élargissement du mandat confié à la Société Publique Locale (SPL) Melun Val de Seine Aménagement aux thématiques foncières pour le développement de la ZAE Tertre de Montereau, a été autorisé par la signature d'un avenant à la convention initiale.
- Dans le cadre de la politique de l'habitat, la CAMVS a accordé sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 777 974 euros souscrit pour le programme de restructuration du C.H.U.-C.H.R.S. Le Sentier, rue Louis Beaunier à Melun.
- Le Conseil a voté les nouveaux tarifs d'entrée à la patinoire communautaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Il a décidé d'adopter le règlement du jeu-concours Facebook, organisé du 1<sup>er</sup> décembre au 12 décembre 2014.
- Ressources humaines : modification du tableau des effectifs ; mise en place de l'indemnité de sujétions des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ; création et fixation du nombre des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le 15 décembre 2015, la séance a débuté par l'intervention de manifestants regroupés en collectif « Gilets jaunes » suite à l'agression d'une jeune mère de famille à la gare de Melun,

le 4 novembre 2014 ; victime d'une fusillade, elle a reçu 8 balles de fusil à plomb dont 4 n'ont pu lui être retirées. Ils ont dénoncé la dégradation galopante du quartier de la gare et demandé que des mesures de sécurité soient prises de toute urgence.

- Neuf comités consultatifs permanents ont été constitués.
  - Finances : il a été décidé de réviser 23 autorisations de programmes /crédits de paiement au budget principal 2014 et 6 autorisations au budget d'assainissement.
- 4 nouvelles autorisations de programme ont été créées ; elles concernent le programme de rénovation urbaine, les fonds de concours aux communes, les dépenses d'équipement récurrentes, le système d'information et réseaux. Concernant le budget assainissement, 2 autorisations de programme ont également été créées pour la gestion patrimoniale des réseaux (2015/2019) et les études et maîtrise d'œuvre de conception (2015/2018).
- Les crédits de paiement afférents à ces autorisations de programme seront inscrits aux budgets ultérieurs.
- Il a été attribué 2 fonds de concours à la commune de Boissise-la-Bertrand pour la rénovation du toit de l'église et la mise en place d'un mini stade multiactivités.
- La décision modificative n°3 du budget principal 2014 a été votée ainsi que la décision modificative n°1 du budget d'assainissement.

- Commande publique : Les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service public de la Patinoire ont été fixées.
  - Informatique : le projet d'avenant à la convention de mutualisation a été approuvé et le Président a été autorisé à le signer ainsi que ceux ayant reçu l'avis favorable du Comité de suivi et d'évaluation de la mutualisation, avec chaque commune adhérent à la mutualisation.
  - Assainissement : Le Président a été autorisé à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation des services publics d'assainissement de Seine-Port avec la Société des Eaux de l'Essonne ainsi que l'avenant n°3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage CAMVS/commune de Melun, pour le programme de rénovation urbaine de Melun.
  - Politique de l'habitat : La 2ème programmation consolidée 2014 pour les opérations de logements sociaux sur les communes de La Rochette, Vaux-le-Pénil et Seine-Port a été approuvée avec accord des conventionnements et financements ad hoc.
- Il a été pris acte des décisions de non réalisation des programmes du square Lebon à Melun et de la rue du Gué du Jard à Voisenon.**
- Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs et mise en place de l'indemnité d'astreinte au sein de la Direction mutualisée des systèmes d'information.





# CONSEILS AUX SÉNIORS

## ■ COMMENT VOUS PROTÉGER D'UN VOL À LA FAUSSE QUALITÉ

Les vols à la fausse qualité, c'est à dire, avec usurpation d'identité, se multiplient

En se faisant passer pour des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, voire policiers),

Ce type d'infraction est gravement puni par une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (Art. 311.4 alinéa 5 du Code Pénal)

## ■ QUELQUES CONSEILS POUR VOUS PROTÉGER ...

Si la personne se présente à l'inter-

phone ou à votre porte, utilisez systématiquement l'entrebâilleur et le judas et exigez la carte professionnelle et l'ordre de mission (ou le justificatif). En cas de refus, ne laissez pas entrer la personne.



## ■ DANS TOUS LES CAS

Quelle que soit la profession de celui qui se présente chez vous, vous ne devez en aucun cas le laisser entrer si vous avez le moindre doute : Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

Proposez un autre rendez-vous à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires ;

Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Ne quittez pas l'individu, accompagnez-le dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile. S'ils sont plusieurs, n'en laissez jamais un seul, faites vous accompagner par les deux dans les pièces de votre résidence.

*Si vous avez le moindre doute, appelez sans hésiter votre commissariat, ou en cas d'urgence,*

## le 17 Police secours



des escrocs abusent ainsi de votre crédulité pour s'introduire chez vous et voler vos objets de valeur et vos liquidités,

Si vous souhaitez effectuer un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur

l'interphone ou à votre porte, utilisez systématiquement l'entrebâilleur et le judas et exigez la carte professionnelle et l'ordre de mission (ou le justificatif). En cas de refus, ne laissez pas entrer la personne.

Si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre, immeuble, vérifiez auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndic, votre concierge ou vos voisins de la venue de cette personne.

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

## TRAVAUX COURANT AVRIL

- ➔ École CONSTANT DUPORT : Aménagement sortie du dortoir conforme à la réglementation des handicapés.
- ➔ Habillage intérieur de la Bibliothèque
- ➔ Renouvellement des tapis de judo.



Écrire à la CPAM de Seine-et-Marne

## Par courrier :

Afin de faciliter vos démarches, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse unique. Aussi, pour que vos demandes soient bien réceptionnées, vous devez adresser toutes vos correspondances à la seule adresse suivante :

**CPAM DE SEINE-ET-MARNE**  
**77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03**

## Par mail :

Pour échanger par mail avec votre caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne, vous devez ouvrir votre compte personnel sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

Renseignez votre adresse mail dans la rubrique « **mon profil** » de votre compte ameli.

Cochez « oui » pour autoriser la CPAM à vous adresser des informations par mail. N'oubliez pas de valider votre adresse mail après réception du mail de confirmation. Plus rapide, facile et gratuit, la CPAM accuse réception de toute demande et répond dans les cinq jours sur votre messagerie sécurisée intégrée au compte.

**En savoir + : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**



Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne - service communication - Décembre 2014 Contact presse : [communication@cpam-melun.cnamts.fr](mailto:communication@cpam-melun.cnamts.fr)

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

■ La bibliothèque municipale est ouverte le mercredi et le samedi matin de 9h30 à 12h00, en dehors des vacances scolaires ( soit 76 jours d'ouverture en 2014 ). Le prêt des livres est gratuit.



■ Une ouverture exceptionnelle début août permet à nos fidèles lecteurs de renouveler leurs livres pendant les vacances d'été. La subvention annuelle de la commune permet d'acheter les prix littéraires de l'année, les derniers succès des parutions ainsi que de superbes livres pour enfants.

■ La bibliothèque fait partie du réseau de la Médiathèque Départementale. Trois fois par an, nous avons la possibilité d'emprunter dans leur stock environ 160 livres : romans, romans policiers, documents, livres pour les tout petits, albums et BD enfants, soit un renouvellement d'environ 400 livres par an.

■ Une « navette » mensuelle permet de réserver des livres à la demande de nos lecteurs ainsi que des nouveautés.

**Le Conseil Général nous offre deux abonnements mensuels ( 1 abonnement pour enfants et 1 abonnement pour adultes ).**

La bibliothèque est animée par trois bénévoles : Régine, Nicole et Maité  
A bientôt pour une visite ... plus de 3.000 livres sont à votre disposition



## VOITURE MUNICIPALE

■ La voiture municipale à été mise aux normes de la signalisation par l'apport de rubalise autocollante rouge et blanche ainsi que du blason de la commune.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Melun, le 30/01/2015

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

38 AVENUE THIERS  
77011 MELUN CEDEX

TEL : 01 64 87 57 90 / 83 49

FAX : 01 64 87 00 22

[dgfip77.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dgfip77.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr)

Monsieur le Maire,

Suite à la parution récente d'une circulaire nationale concernant l'accueil physique des usagers hors période de campagne d'impôt ou d'échéance importante, je vous informe des nouveaux horaires d'ouverture au public mis en place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 :

➤ du centre des Finances publiques de Melun regroupant :

- ✓ le service des impôts des entreprises ;
- ✓ le service des impôts des particuliers ;
- ✓ le service de la publicité foncière ;
- ✓ la trésorerie municipale.

les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ;

les mardi et jeudi de 8h30 à 12h.

## CARNET

Ils nous a quitté ...

- Décès de M. Jean, Luc, Serge, Raymond BRINDELLE le 27 janvier 2015.

Sincères condoléances aux familles

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales (ex-cantonales), auront lieu le **22 et 29 mars 2015** à la **salle du Mille Club**, deux conseillers départementaux seront élus pour une période de 6 ans, dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme.



## VIE MUNICIPALE / INFOS PRATIQUES

### > Mairie de Voisenon

8, rue des Ecoles, 77950 Voisenon  
Tél : 01 60 68 29 00 - Fax : 01 60 59 05 91  
Mail : [mairie-voisenon@wanadoo.fr](mailto:mairie-voisenon@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.voisenon.com](http://www.voisenon.com)  
Secrétariat : Cathy CASAGRANDE  
Nathalie DEBSKI

### Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h00 - 12h00 / 14h30 - 18h30  
Mardi : 9h00 - 12h00  
Mercredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 9h00 - 12h00

### > Bibliothèque Municipale

R. DENIS, N. HENRY, MT. ORTEL  
Horaires d'ouverture : mercredi et samedi  
de 9h30 à 12h00 hors vacances scolaires.

### > Ramassage des ordures

Collecte de la poubelle habituelle : mardi et vendredi

Collecte de la poubelle à couvercle jaune :  
jeudi

Déchets vert à partir du 15 mars 2015

### > Ramassage des encombrants

Lundi 22 mars - lundi 27 avril - lundi 25 mai -  
lundi 22 juin - lundi 27 juillet - lundi 24 août -  
lundi 28 septembre - lundi 26 octobre - lundi 23  
novembre - lundi 28 décembre.

### > Passage de la balayeuse

4<sup>e</sup> lundi de chaque mois.  
Afin de faciliter le travail, nous vous demandons  
de ne pas laisser vos véhicules en stationnement  
dans les rues.

### > Numéros d'urgence :

Police : 17  
Pompiers : 18  
SAMU : 15  
SOS Médecin : 08 20 07 75 05  
Commissariat : 01 60 56 67 77

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

EDF : 09 72 67 50 77

GAZ : 01 64 05 21 23

EAU : 0811 900 400

Hôpital de Melun : 01 64 71 60 00

### > Info pratique

Par mesure de sécurité nous rappelons à toutes  
les personnes dont la propriété est située en  
bordure d'une voie publique (communale ou  
départementale) qu'elles sont tenues de procéder  
à l'élagage des branches débordant sur la  
chaussée.

Bon à savoir...

Numéro d'astreinte Mairie en cas d'urgence  
**06 77 37 92 49**

Il est possible de rencontrer le Maire ou un adjoint sur rendez-vous